

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, en raison du quorum non atteint lors du conseil d'administration du 4 juillet, une nouvelle séance a été sollicitée le 11 juillet, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Pascal PRAS, Président.

Date de la convocation : 6 juillet 2022

Monsieur le Président a ouvert la séance et a procédé à l'appel des membres du CCAS :

Nombre de membres en exercice : 11

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE
Pascal PRAS	X			
Marie-France COSTANTINI	X			
Patricia SÉJOURNÉ	X			
Christine SINQUIN		X		
Vincent LE LOUËT			X	
Danièle PADIOU		X		
Michèle PAULIAC	X			
Madeleine DROUET		X		
Julie REDOIS	x			
Ronan MARCHAND	X			
Véronique KIRION-CHAPELLIERE		x		

Il est alors procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur le Président propose que cette fonction soit assurée par Marie-France COSTANTINI. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 16 MAI 2022.

Suite à l'envoi par mail du compte-rendu du conseil d'administration le 29 juin 2022 et après un rappel des points évoqués, les membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale décident, à la majorité des présents, de valider compte-rendu du conseil d'administration du 16 mai 2022.

2. AIDES FINANCIERES

- Dossiers validés en commission d'urgence

Monsieur le Président présente quinze dossiers.

Les membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après examen des dossiers, décident, à l'unanimité des présents, de valider les aides financières attribuées en urgence selon la répartition suivante :

DATE	BENEFICIAIRES	QUARTIER	MONTANT
25/05	Famille Monoparentale n°4	Bourg / Le landas	64,00 €
03/06	Personne seule n°1076	Boiseau	54,00 €
03/06	Personne seule n°1063	Bourg / Le landas	54,00 €
08/06	Famille Monoparentale n°905	La Noë / Croix Truin	108,00 €
24/06	Famille Monoparentale n°682	Bourg / Le landas	130,00 € BC
24/06	Personne seule n°569	La Noë / Croix Truin	54,00 €
24/06	Personne seule n°1080	Bourg / Le landas	54,00 €
24/06	Personne seule n°625	La Noë / Croix Truin	54,00 €
28/06	Famille monoparentale n°913	Boiseau	90,00 € TS 50,00 € BC
28/06	Personne seule n°523	La Noë / Croix Truin	54,00 €
29/06	Famille Monoparentale n°940	La Noë / Croix Truin	108,00 €
29/06	Famille Monoparentale n°982	La Noë / Croix Truin	72,00 €
29/06	Personne seule n°313	Boiseau	54,00 €
06/07	Personne seule n°131	Télindière / Surchaud	108,00 €
06/07	Famille n°1086	La Noë / Croix Truin	126,00 €

- Demandes de tickets service, de prêts et de secours

Monsieur le Président présente six dossiers.

DATE	BENEFICIAIRES	QUARTIER	OBJET / DEMANDE	MONTANT	DECISION
23/05	Famille Monoparentale n°1074	La Noë / Croix Truin	Dépôt de garantie + 1 ^{er} mois de loyer → Secours et prêt	938,66 €	- Secours de 434,66€ - Prêt de 504€ remboursable à hauteur de 28€/mois à partir de sept 2022
07/06	Personne seule n°1077	La Noë / Croix Truin	Facture Energie → Secours	477,51 €	Refus avec orientation vers un plan d'apurement auprès de son fournisseur



14/06	Personne seule n°1028	Bourg / Le Landas	Facture résiliation énergie → Secours	294,90 €	- Secours pour 174,90 € - Prêt de 120€ remboursable sur 10 mois à partir de sept 2022
17/06	Personne seule n°625	La Noë / Croix Truin	Achat véhicule → Prêt	2 837,00 €	refus
17/06	Famille Monoparentale n°1082	Bourg / Le Landas	Facture Energie → Prêt	300,00 €	Ajournement avec demande d'éclaircissement sur le lieu et les dates de consommation de la facture
07/07	Couple n°234	Bourg / Le Landas	Aide alimentaire → Tickets Service	90,00 € ou 180,00 €	Refus
11/07	Personne seule n°1063	Bourg / Le Landas	Aide alimentaire → Tickets Service	54,00 €	Accord

3. POINT DES AIDES ET PRETS VERSES AU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Après présentation du bilan des aides versées au 1^{er} semestre 2022, on perçoit une augmentation de 56 % des tickets service mais également des bons carburants (40€ au 1^{er} semestre 2021 contre 265€ pour 2022).

Cela reflète clairement l'inflation des prix à la consommation et du carburant qui impactent certains boiséens.

4. PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS POUR L'ACCES A LA CULTURE AUX BOISEENS EN DIFFICULTE

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, propose aux membres du conseil d'administration de mettre en place deux délibérations :

- une concernant les tickets de cinéma avec un tarif à 2€/place et une prise en charge du restant par le CCAS de 2,5 €.
- une concernant les places de spectacles de la saison culturelle de la commune avec un tarif à 2€/place et une prise en charge par le CCAS du restant soit 2€.

Il est également proposé de modifier les critères d'attribution des tickets de cinéma et des places de spectacles de la saison culturelle de la commune, en ne les limitant pas seulement aux personnes ayant bénéficié d'une aide du CCAS mais plus largement aux personnes à faibles ressources et aux personnes isolées. Ces critères resteront sous l'appréciation des agents du CCAS.



Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale votent, à l'unanimité des présents, pour la création de ces deux délibérations.

5. DELIBERATION SPECIFIQUE POUR L'ACCUEIL DES UKRAINIENS

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, propose aux membres du conseil d'administration la création d'une délibération spécifique concernant l'accueil des ukrainiens.

Cette délibération permettrait l'octroi d'une aide alimentaire dans l'attente du versement de leur allocation mensuelle de demandeur d'asile, tout en dérogeant à la condition de 6 mois de résidence sur la commune.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale votent, à l'unanimité des présents, pour la mise en place de cette délibération exceptionnelle.

6. DIVERS

→ *Bilan de l'action de sensibilisation au code de la route à destination des séniors* : bilan évalué positif suite au retour du questionnaire de satisfaction.

→ *Dates prochains CA* : 10 octobre 2022
12 décembre 2022

Séance levée à vingt-deux heures et douze minutes

Au registre sont les signatures